

ARRETE MUNICIPAL n° 76-2025

Portant réglementation d'interdiction de circuler et de stationner sur la place Denis Tendil - 07110 Vinezac.

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée du 03/09/2025 par l'Association Amicale Laïque de Vinezac, représentée par sa Présidente, Mme Florine LACROIX.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'association Amicale Laïque de Vinezac d'organiser un vide grenier sur la place Denis Tendil - 07110 Vinezac.

LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES NON AUTORISÉS

SERONT INTERDITS

PLACE DENIS TENDIL

**DU SAMEDI SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025 À 20H00
AU DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025 À 21H00**

Les riverains pourront utiliser le parking sous la mairie.

Article 3 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Présidente de l'Association Amicale Laïque de Vinezac

Fait à Vinezac, le 03/09/2025.

